

Communiqué de presse
6 juillet 2016

Annonces en direction de l'aide à domicile : Malgré ses efforts, le Gouvernement n'a pas encore pris la mesure des besoins sur les territoires

Dans le cadre du Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), Pascale Boistard, secrétaire d'Etat chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, a annoncé une série de mesures en direction des personnes fragiles et du secteur qui les accompagne.

Une des mesures phares des annonces du 5 juillet 2016 est la constitution d'un fond d'un montant de 25 millions d'euros ayant pour objectif d'appuyer les « bonnes pratiques » dans le secteur de l'aide à domicile. Si cette somme n'est pas à négliger, elle doit cependant être mise en perspective avec la demande des fédérations du secteur non lucratif de l'aide, du soin et de l'accompagnement à domicile.

Dans un communiqué commun daté du 29 juin 2016, ces fédérations souhaitaient voir les 300 millions d'euros de la CASA, non consommés au titre de l'année 2016, fléchés vers l'aide à domicile des personnes fragilisées.

De plus, la destination des 25 millions d'euros n'est pas détaillée. Qu'entend le ministère par « bonnes pratiques » ?, à qui ces fonds seront-ils destinés et pourquoi ?

Pour Adessadomicile, les bonnes pratiques du secteur se situent autour des axes suivants :

- Une reconnaissance des prix de revient de l'accompagnement à domicile des personnes aidées ;
- Une équité territoriale pour les personnes aidées au quotidien ;
- La signature de CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) entre les services d'aide à domicile et les conseils départementaux ;
- Une gouvernance nationale de la CNSA permettant une meilleure régulation : bonnes pratiques des Conseils Départementaux, mise en œuvre des CPOM, suivi de la mise en œuvre de la loi...

Par ailleurs, si Adessadomicile se satisfait de voir que l'adaptation des logements, et donc la prise en compte de la volonté d'une écrasante majorité de la population de rester vivre à son domicile, est une priorité de la politique du Gouvernement en direction des personnes âgées dépendantes, nous souhaiterions avoir des détails sur la répartition des fonds sachant que les sommes annoncées correspondent à 1 000 euros par logement. Un accompagnement aux travaux à réaliser est en outre à prévoir lorsque l'on bouleverse le quotidien de personnes âgées dépendantes.

L'ensemble des mesures annoncées vont dans le bon sens mais, une nouvelle fois, sont très loin des besoins réels à la fois des personnes âgées dépendantes et des services qui les accompagnent au quotidien.

Contact Presse :

Adessadomicile : David Zeisler – 01 40 84 68 79 – d.zeisler@adessadomicile.org

À propos d'Adessadomicile

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, Adessadomicile Fédération nationale représente un réseau de 400 structures gestionnaires à but non lucratif œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne. Ces structures emploient près de 40 000 salariés dans les 22 régions en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Attachée aux mêmes valeurs, celles de la non-lucrativité, de la solidarité, de la qualité, du professionnalisme et de la primauté de la personne, Adessadomicile ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.

ATTENTION : Adessadomicile a changé d'adresse !

40 rue Gabriel Crié - 92240 Malakoff - 01 40 84 68 68